

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit le douze février à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Martine CARTAU-OURY, Maire.

Présents :

Madame Martine CARTAU-OURY, Monsieur Machiré GASSAMA, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Raymond BERTELOOT, Madame Martine GAST-DELIÈRE, Madame Sylvie VIGNAS, Madame Monique WALKER, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Arnaud DELIÈRE, Madame Danielle LAURENT, Madame Élise DAUGA (*jusqu'à 21h20*), Monsieur Geoffrey MERCY, Madame Françoise POULET-BEAUGUET, Monsieur Eric AZEVEDO, Monsieur Sébastien VALLIER, Madame Florence DAVID-COUSTILLAS, Monsieur Bertrand JOLY, Madame Marie-José ANTIGNAC, Monsieur Alain HERSCHKORN

Absents représentés :

Mme PELOUIN	donne pouvoir à	M. VENTALON
Mme PIN	donne pouvoir à	Mme LAURENT
M. JAROSSAY	donne pouvoir à	M. AZEVEDO
M. BENOIT	donne pouvoir à	M. GASSAMA
Mme GUEZARD	donne pouvoir à	Mme ANTIGNAC
Mme DAUGA	donne pouvoir à	Mme CARTAU-OURY (<i>à partir de 21h20</i>)

Absent excusé :

M. NICOLAS

Absents non représentés :

M. PENHOET
M. DA COSTA
M. GONZALEZ
M. CARRENO

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal VENTALON

==*====*==*====*==

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 20H35 et procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Elle demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du Conseil municipal du 23 janvier 2018. Un oubli dans le nom des abstentions aux points 5, 8 et 9 est signalé, Mme le Maire dit que les modifications seront apportées au procès-verbal.

Celui-ci est approuvé avec 20 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes GUEZARD, ANTIGNAC, DAVID-COUSTILLAS et M. JOLY).

Le Maire annonce les décisions prises par délégation :

• **Le 18 janvier 2018 - N° DEC 2018-04**

Décision du Maire de signer la convention de partage des transports avec la ville de Corbeil-Essonnes, pour le séjour ski à Lans en Vercors du 18 au 24 février 2018. La participation pour la ville de SAINTRY-SUR-SEINE s'élèvera à 2 200 € (*deux mille deux cents euros*)

• **Le 26 janvier 2018 - N° DEC 2018-05**

Décision du Maire de signer avec la société SODEXO (*sise 6 rue de la Redoute – 78280 GUYANCOURT*) le marché MP 2017-0013 concernant la gestion du service de restauration municipale de la commune de Saintry-sur-Seine. Le montant de l'offre de base sera de 298 723,59 € HT (*deux cent quatre vingt dix huit mille sept cent vingt trois euros et cinquante neuf cents*) soit 315 153, 39 € TTC (*trois cent quinze mille cent cinquante trois euros et trente*)

neuf cents). Le marché prendra effet à compter du 1^{er} février 2018 pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse sans que la durée totale du contre ne puisse excéder 4 ans

• Le 26 janvier 2018 - N° DEC 2018-06

Décision du Maire de signer la convention proposée par l'Académie de Versailles, représentée par l'Inspectrice de l'Education nationale chargée de la circonscription de Lisses relative à l'organisation d'activités théâtrales impliquant des intervenants extérieurs. Ces se dérouleront à l'école du Parc pour les classes de CM1.

• Le 1^{er} février 2018 - N° DEC 2018-07

Décision du Maire de signer la convention avec la Compagnie [24.92] (sise 12 rue Pasteur – 92110 CLICHY) concernant un atelier théâtre, animé par un comédien de l'association, pour trois classes de CM1 de l'Ecole du Parc pour une durée de 40 h entre février et juin 2018. Le montant de cet atelier s'élève à 3 100 € TTC (trois mille cents euros).

===*==*===*==

DELIBERATION N°2018-02-12 - N°01 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018

Délibération

Sur proposition de Monsieur GASSAMA et après en avoir délibéré **par 19 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (Mmes ANTIGNAC, GUEZARD, DAVID-COUSTILLAS et Mrs JOLY et HERSCHKORN), le Conseil municipal **ADOpte** l'opération ci-dessus décrite, **DECIDE** de solliciter, une subvention au maximum, à savoir 40 % du montant pour l'opération suivante, dans la limite de 142 000 euros, **APPROUVE** le plan de financement suivant :

	DEPENSES	RECETTES
MONTANT DES TRAVAUX H.T (couverture des terrains de tennis)	142 000 €	
DETR (40%)		56 800 €
RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE EN AUTO FINANCEMENT		85 200 €

APPROUVE l'échéance de réalisation de l'opération et des dépenses et note que les travaux démarreront en septembre 2018 pour une durée de 8 semaines maximum, **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents s'y référant et **DIT** que la dépense pour la couverture de 2 cours de tennis est prévue au budget 2018.

DELIBERATION N°2018-02-12 - N°02 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Délibération

Sur proposition de Madame DENECE et après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE**, le Conseil municipal **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 21h30.

Fait à SAINTRY-SUR-SEINE, le 13 février 2018.

Le Maire,


Martine CARTAU-OURY

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au recueil des actes administratifs